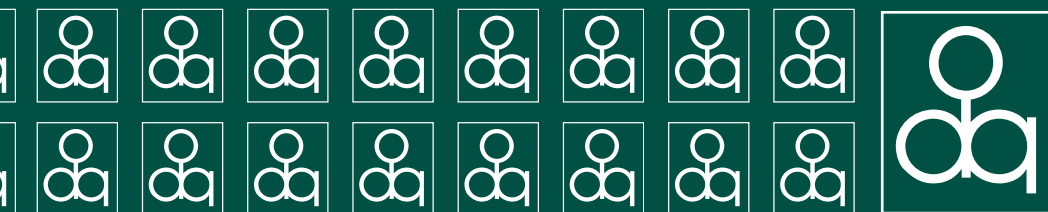


RAPPORT ANNUEL 2011 - 2012



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2011 - 2012

**L'Ordre des
denturologistes du Québec
a pour mission**



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;

de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**

et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Ordre des denturologistes du Québec

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2012	28

Québec, octobre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Bertrand St-Arnaud

Longueuil, octobre 2012

Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2012 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, octobre 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2012 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

En tête de peloton

L'Ordre des denturologistes du Québec est sans cesse en mouvement, poussé par l'impulsion de ses membres, mais surtout des besoins du public et de ceux de la profession. En s'adaptant au milieu dans lequel il évolue, l'Ordre prend des décisions éclairées dans chacun des dossiers qui le touche. À ce titre, l'année 2011 - 2012 a été marquée par l'évolution et l'excellence. De nombreuses actions ont été entreprises, sans compter celles déjà en cours de déploiement, contribuant à positionner les denturologistes comme des intervenants de premier plan dans la santé buccodentaire globale des Québécoises et des Québécois. C'est avec grand plaisir que je vous présente ici un tour d'horizon de ces actions concertées.

Tous les domaines professionnels, qu'ils soient techniques ou sociaux, évoluent au gré des nouvelles technologies et de l'acquisition des savoirs. Celui de la denturologie ne fait pas exception à la règle. C'est ce qui permet à la denturologie de demeurer une discipline crédible, année après année, spécialement en ce qui concerne les nouvelles technologies, et ce, tout en conservant sa mission première de protection du public. Dans cette optique, au cours de l'exercice 2011 - 2012, l'Ordre a déployé de nombreux efforts matériels, humains et financiers afin de faire reconnaître l'évolution de la denturologie au sein même du milieu plus large de la santé buccodentaire.

Évolution de la profession

Rappelons que la *Loi sur la denturologie* actuelle ne répond plus aux besoins de la clientèle et ne reflète plus le chemin parcouru par la profession de denturologiste au cours des dernières années. À ce sujet, l'Ordre a bon espoir que les recommandations qui seront formulées par le *Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire* soient à la hauteur de ses attentes.

Dans la même veine, l'Ordre et le collègue Édouard-Montpetit ont annoncé avec fierté la création d'une attestation d'études collégiales (AEC), axée principalement en implantologie. Fruit de nombreuses heures de travail, le programme développé par Mme Suzane Fiset, d.d., deviendra la formation la plus complète jamais offerte en réhabilitation prothétique sur implants et la première session devrait débiter à l'automne. Il est à noter que cette AEC contribue à démontrer le rôle prédominant des denturologistes dans la restauration prothétique sur implants. Parallèlement, elle permettra d'appuyer les revendications de l'Ordre auprès de l'Office des professions du Québec pour la modernisation de la *Loi sur la denturologie*.

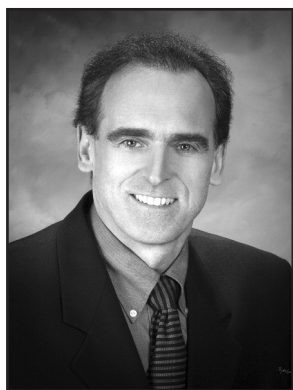
Nouveaux locaux

Afin de mieux répondre à sa mission, et après avoir passé plus de 20 ans dans des locaux devenus exigus au fil du temps, l'Ordre a emménagé dans un espace plus grand près du boulevard Roland-Therrien à Longueuil. D'importants travaux de rénovation ont été effectués pour s'assurer que l'équipe puisse travailler dans le meilleur environnement qui soit. Les rénovations intérieures terminées, il reste à finaliser certains travaux paysagers et à ériger les enseignes extérieures. Ce nouveau siège social démontre avec raffinement tout le professionnalisme dont l'Ordre fait preuve, notamment lors des rencontres importantes avec ses partenaires.

Code de conduite et d'éthique des administrateurs

Dans la réalisation de leur mandat, de plus en plus d'ordres professionnels, d'entreprises et d'organismes choisissent de se doter d'un code de conduite et d'éthique à l'intention des administrateurs. Le 30 septembre 2011, l'Ordre a emboîté le pas à cette tendance et a adopté son propre code de conduite et d'éthique. Celui-ci contient des normes minimales de conduite et d'éthique, notamment en ce qui concerne le devoir de loyauté et de bonne foi, les conflits d'intérêts, dénonciations, déclarations et contrats, les fonctions incompatibles, la gratification, le devoir de réserve et de solidarité décisionnelle, la confidentialité et la protection de la gestion des documents, etc.

Rapport du président



Président
Robert Cabana, d.d.

L'Ordre est d'avis que ce code de conduite permet d'appliquer les plus rigoureux principes de bonne gouvernance et de saine gestion afin de veiller au maintien de sa réputation d'intégrité, fondement du solide lien de confiance établi avec le public, ses membres, ses partenaires et les autorités gouvernementales.

Campagne d'information publique et cotisation spéciale

Motivés par un désir évident d'évolution, les administrateurs ont voté, pour une troisième année consécutive, une cotisation spéciale des membres afin de continuer à accroître la notoriété des denturologistes par le biais d'une campagne d'information publique. Cette année, de courts messages d'informations ont pu être vus à la télévision, et ce, sur les chaînes d'Astral. Comme toute campagne d'envergure, celle-ci était accompagnée d'un volet radio et Web. En plus de contribuer à démystifier le rôle du denturologiste auprès de la population, les messages mettent l'accent sur le passage à l'action des adultes de plus de 50 ans désirant améliorer leur santé buccodentaire globale. Du même coup, ils permettent d'assurer avec finesse une visibilité constante de l'Ordre auprès de la population.

Expodent 2012

Parmi les nombreux chantiers qui tiennent l'Ordre occupé, il importe de mentionner le Congrès Expodent 2012 au Fairmont Tremblant, qui se tiendra du 27 au 29 septembre. L'Ordre a mandaté la firme *Consensus Gestion de congrès* pour s'assurer que cet événement d'envergure se déroule dans la perfection. Sous le thème « Visez le sommet », les membres pourront partager sur leurs visions et leurs valeurs communes, celles-là mêmes qui animent la profession.

Dans la foulée, il est impossible de passer sous silence la généreuse contribution, tout au long de la dernière année, des administrateurs, des membres des différents comités, de tout le personnel de l'Ordre et de notre directrice générale et secrétaire, Mme Monique Bouchard. Leurs idées éclairantes, jumelées à leur expertise sont des atouts très précieux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	4 mai 2009
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent — Gaspésie — Québec	Suzan Dubois, d.d.	4 mai 2009
	Jean-Sébastien Sirois, d.d.	2 mai 2011
Saguenay — Lac-St-Jean — Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	2 mai 2011
Mauricie — Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	4 mai 2009
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	4 mai 2009
Montréal	Armand Brochu, d.d.	2 mai 2011
	Brigitte Garand, d.d.	4 mai 2009
	Raymond Lagacé, d.d.	2 mai 2011
Outaouais — Abitibi — Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	2 mai 2011
Laval — Lanaudière — Laurentides	Mario Harvey, d.d.	4 mai 2009
	Richard Tremblay, d.d.	2 mai 2011
Montérégie	Benoit Leduc, d.d.	2 mai 2011
	Isabelle Lefebvre, d.d.	4 mai 2009

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Normand Boucher	16 mai 2011
Louise Charette	15 mars 2010
Gilles Corriveau	16 mai 2011
Jean-Louis Laberge	10 août 2009

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Guy Dugré, d.d.	Adjointes administratives	Mariza Borges
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		Linda Ducharme
Administrateurs	Raymond Lagacé, d.d.		Lucie Patenaude
	Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2011 - 2012, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il n'y a eu aucune séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Renouvellement pour une période de trois (3) ans du mandat des membres du comité de révision, soit :

- M. Gilles Jules Beauchemin, d.d., président
- Mme Lyne Caron, d.d.
- M. Paul Contant, d.d.
- Mme Marie-Hélène Lanthier, d.d.
- M. Jean-Louis Laberge, à titre de représentant du public

Nomination de Mme Michèle Perreault, d.d., au poste de syndic adjointe.

Décisions financières

Adoption des états financiers audités au 31/03/2011.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2012 - 2013 à 930 \$.

Résolution proposant de fixer la cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 520 \$: Membres
- 260 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 70 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2012 - 2013.

Décisions administratives

Résolution proposant de reconnaître l'équivalence de la formation acquise hors du Canada par un candidat à l'exercice de la profession aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Résolution visant à modifier les modalités de remboursement des honoraires et frais.

Résolution proposant l'adoption du *Code de conduite et d'éthique des administrateurs*.

Comités	Tableau des membres
Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.	Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.
Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.	

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2011 - 2012, le comité exécutif s'est réuni à neuf (9) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu quatre (4) séances extraordinaires.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites et de perquisitions en pratique illégale.

Résolution proposant de demander à une membre qui s'est réinscrite après plus de trois (3) ans de subir, avant le 30 novembre 2011, un examen d'évaluation au Collège Édouard-Montpetit avant d'imposer un cours ou un stage en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution proposant de prolonger jusqu'au 30 janvier 2012 le délai pour subir cet examen d'évaluation.

Résolution proposant de ne pas imposer à une membre de cours ou de stage de perfectionnement ni de limitation d'exercice en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, et ce, suite à la réussite de l'examen d'évaluation.

Résolution proposant l'adoption des lignes directrices et du consentement sur le blanchiment des dents.

Résolution proposant d'accepter la demande d'inscription d'un denturologiste au Tableau de l'Ordre ayant fait l'objet d'une décision judiciaire visée à l'article 45 du Code des professions n'ayant pas de lien avec l'exercice de la profession au sens de l'article 45.2.

Résolution proposant de nommer M. Benoit Leduc, d.d., comme membre du comité de formation.

Résolution proposant de nommer M. Denis M. Provencher, d.d., au poste de responsable de la formation continue.

Résolution proposant d'adresser une lettre au directeur des études du Collège Édouard-Montpetit lui demandant de réactiver le processus de développement d'un DSET en implantologie.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2010 - 2011. Cette assemblée s'est tenue le 1^{er} octobre 2011 à 13 h 30 au Holiday Inn Longueuil, salle Verchères A & B.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 28 septembre 2012.

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.
Michèle Perreault, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Alain Chayer, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Richard D'Aoust, d.d.
Yves Desjardins, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Louis Raby, d.d.

Adjointe administrative

Mariza Borges

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	156
Nombre total de membres visés	130
Nombre de décisions de porter plainte	10
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	44
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	38
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	224

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Pierre Bujold, d.d., membre

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2011 - 2012 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline



Président
Me Jean-Guy Gilbert

Membres ayant siégé

Me Jean-Guy Gilbert
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
Linda B. Provencher, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Lucie Patenaude

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline

8

Nature des plaintes

Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	61-11	114				Syndic
1	61-14, 63		2.02 a)			Syndic
1	4, 61-13, 61-14	114, 122				Syndic
1	61-13, 61-15		2.02 d)			Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
1	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
2	Acquittant l'intimé
0	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
0	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
24	Imposant une sanction

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
1	Amendes se chiffrant à 3 200 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés
2	Amendes se chiffrant à 36 000 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés
21	Amendes se chiffrant à 4 400 \$ - Réprimande - Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1
--	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
—	0	0

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	26
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Comité d'inspection professionnelle



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité

Christian Dugré, d.d.
Diane Fortin, d.d.
Sylvain Perreault, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Daniel Cadieux, d.d.
Stéphanie Dubuc, d.d.
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 106 membres représentant 87 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 333 membres représentant 262 cabinets inspectés de 2003 à 2005.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	2
Vérification	Nombre
Membres visités	181
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	181
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	69
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	4
Se procurer une lampe directionnelle	3
Afficher le permis d'exercice	3
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	14
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	21
Voir à ce que la publicité soit conforme	2
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	6
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	15

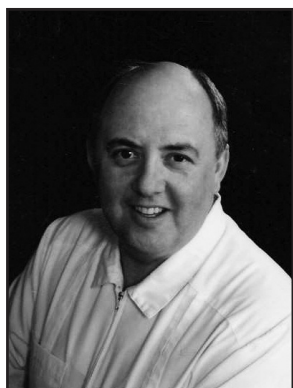
Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	2
---	---

Comité de révision



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Membres ayant siégé

Gilles Jules Beauchemin, d.d.
Lyne Caron, d.d.
Paul Contant, d.d.
Marie-Hélène Lanthier, d.d.
Jean-Louis Laberge, membre nommé
représentant du public

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	5
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	3
Demandes d'avis reçues	4
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité de la pratique illégale



Responsable
Pierre-Yvon Plante, d.d.

Assistant responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	5

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	8	M. Daniel Dignard (# 675 : District de Québec)
		M. Léo Ward (# 676 : District de Chicoutimi)
		M. Daniel Côté (# 677 : District judiciaire de Mingan)
		M. Raynaldo Dignard (# 678 : District de Québec District de Montmagny)
		M. Roland Roy (# 679 : District de Montmagny)
		M. Pierre Lurette (# 680 : District de Baie-Comeau)
		M. Jean Dignard (# 681 : District de Québec)

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	-----
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	-----
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	10	M. Alain Lauzière (# 674 : District de Montréal District de Saint-Hyacinthe)
		M. Daniel Dignard (# 675 : District de Québec)
		M. Léo Ward (# 676 : District de Chicoutimi)
		M. Daniel Côté (# 677 : District judiciaire de Mingan)
		M. Raynaldo Dignard (# 678 : District de Québec District de Montmagny)
		M. Roland Roy (# 679 : District de Montmagny)
		M. Pierre Lurette (# 680 : District de Baie-Comeau)
		M. Jean Dignard (# 681 : District de Québec)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	—	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	—	—
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre rése	0	1	0	M. Sofiane Mahroug (# 663 : District de Montréal)	1 200 \$
Montant total des amendes imposées					1 200 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 628	M. Roland Roy
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 652	M. Richard Bureau
# 653	M. Marcel Verreault
# 655	M. Marcel Verreault
# 661	M. Michel Desbois
# 662	M. Jocelyn Quenneville
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 668	M. Richard Bureau

Comité de la formation continue



Responsable
Denis M. Provencher, d.d.

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Manon Ducharme, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.

Secrétaire du comité

Mariza Borges

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2011 - 2012 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes;
- Publication de trois (3) articles éducatifs;
- Travail sur le programme d'unités de formation continue « UFC ».

17

Nombre de réunions

3

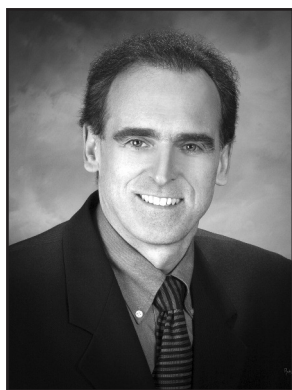
Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Acceptation des traitements : gestion des objections	6	32
Approche NobelGuide au Maxillaire Supérieur	4	26
Comprendre l'occlusion humaine : Concept de base, de la simple plaque occlusale	2	4
Conception et fabrication assistées par ordinateur « CFAO »	2	1
Conférence sur l'ATM	6	1
Cours et articles éducatifs « Blanchiment des dents »	4	228
Cours, cercles d'étude et articles éducatifs en implantologie	4	458
Est-ce que ma clinique est en bonne santé financière, devrais-je m'en inquiéter?	2	2
Étude des maladies buccodentaires	3	13

Activités tenues de formation continue facultative		
Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Évaluation temporo-mandibulaire physiothérapie : Liens avec la pratique dentaire	2	1
Exposition dentaire du congrès de Chicago	3	1
Formation sur les produits dentaires de Hollande	4	12
Formation sur l'utilisation des renforts FiberForce	3	85
Informatisation de la pratique	3	10
Introduction à la lecture de radiologie dentaire pour denturologie	8	2
Itero / Dental Wings	2	3
L'occlusion et les types d'implications – article éducatif	3	110
La communication dans l'équipe et avec les patients	2	2
La dentisterie esthétique	2	2
Système d'attache Technologie Loquet à rappel	2	45
Le MOI Inc.	2	2
L'équipe et le projet commun	3	1
Les 4 Styles Sociaux	2	4
Maxillaire supérieur 4/10	3	11
Ne soyez jamais Mal Prix	2	4
Option de traitement pour le patient édenté, de la prothèse fixe à amovible	3	5
Patients édentés : Les solutions	2	34
Programme de certification R.C.R.	8	14
Quick Master, Hight-Wave, ColourTone et Enigma : un combo gagnant	2	32
Relation avec la clientèle – Conférence	8	23
Résultat esthétique, restauration utilisant résine composite/matériel céramique	2	2
Savoir mieux s'adapter aux changements	2	23
Les articulateurs Stratos 300	6	33
Symposium 2012 SID : « Osez les services! »	8	67
Symposium groupe d'étude Institut médical de Trois-Rivières	11	18
Système Prothétique Biofonctionnel « BPS »	8	79
Technique CAOFAO	4	29

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

Benoit Leduc, d.d., représentant de l'Ordre

Lin Jutras, représentant de la Fédération des cégeps

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Le 3 septembre 1997 entrait en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions

1

Lors de cette réunion, les principaux sujets de discussions et d'échanges ont porté sur :

- Un rappel des raisons ayant motivé la demande d'un diplôme spécialisé d'études techniques (DSET) et de la pertinence pour le Collège Édouard-Montpetit de réactiver ce dossier, et ce, suite à la mise en place en 2010 de balises ministérielles encadrant le développement de ces nouveaux programmes par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il a donc été suggéré qu'une demande officielle soit présentée par le président de l'Ordre au Collège Édouard-Montpetit pour réactiver le dossier du DSET.
- L'élaboration du programme présentement en cours devant mener à une attestation d'études collégiales (AEC) de perfectionnement portant sur les nouvelles technologies et pratiques en implantologie.

De plus, les représentants de l'Ordre ont participé à des réunions du comité de programme du Collège Édouard-Montpetit.

Il n'y a pas eu d'avis ni de constatation par le comité de formation au Conseil d'administration.

Membres du comité	Secrétaire du comité
Patrice Deschamps, d.d. Suzane Fiset, d.d.	Monique Bouchard
	Adjointe administrative
	Lucie Patenaude

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions	0
--------------------	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE
DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme	0
---	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	1	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	1
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	1
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, lesquelles sont de nature administrative.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	18
Acceptées	18
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier et aucune action n'a été menée par l'Ordre.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE
LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	963	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	174	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	18
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	2
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	963
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	22
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	38
03	Capitale-Nationale	92
04	Mauricie	30
05	Estrie	36
06	Montréal	226
07	Outaouais	31
08	Abitibi-Témiscamingue	18
09	Côte-Nord	8
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	10
12	Chaudière - Appalaches	37
13	Laval	37
14	Lanaudière	59
15	Laurentides	77
16	Montréal	207
17	Centre-du-Québec	33
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe		Nombre
Hommes		706
Femmes		257

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	894	900 \$	Membres réguliers	894	520 \$
Nouveaux membres	18	450 \$	Nouveaux membres	18	260 \$
Membres de 70 ans et plus	28	100 \$			
Membres de 75 ans et plus	23	0 \$	Membres de 70 ans et plus	51	0 \$
Date du versement :	1 ^{er} avril 2011		Date du versement :	1 ^{er} novembre 2011	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	963

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	107
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	0
Société par actions	174

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	998
• Premières inscriptions	18
• Réadmissions	15
• Inscriptions	965

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	5
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	0
Décès	2
Démissions	28

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

Rapport financier annuel au 31 mars 2012

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2012** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'auditeur.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2012** ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Giroux Ménard Charbonneau Laprés. Senc
Par: Josée Charbonneau, CPA Auditeur, CA
Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 15 juin 2012

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

				2012 \$	2011 \$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	880 990	-	-	880 990	841 619
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	10 497	-	-	10 497	61 172
Conseil de discipline (annexe 3)	-	-	-	-	39 234
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	470 600	-	-	470 600	470 340
Congrès "Expodent" (annexe 7)	51 400	-	-	51 400	327 105
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	303 666	-	303 666	-
Ristourne	-	-	516	516	18 388
	<u>1 413 487</u>	<u>303 666</u>	<u>516</u>	<u>1 717 669</u>	<u>1 757 858</u>
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	501 780	-	-	501 780	524 367
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	49 835	-	-	49 835	37 260
Conseil de discipline (annexe 3)	182 128	-	-	182 128	155 493
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	42 365	-	-	42 365	47 050
Autres comités (annexe 5)	138 151	-	-	138 151	143 422
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	455 113	-	-	455 113	487 504
Congrès "Expodent" (annexe 7)	34 719	-	-	34 719	226 012
Actifs immobilisés (annexe 8)	-	121 161	-	121 161	40 755
	<u>1 404 091</u>	<u>121 161</u>	<u>-</u>	<u>1 525 252</u>	<u>1 661 863</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>9 396</u>	<u>182 505</u>	<u>516</u>	<u>192 417</u>	<u>95 995</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	2012 \$ Total	2011 \$ Total
SOLDE AU DÉBUT	194 728	82 039	42 495	319 262	223 267
Excédent des produits sur les charges	9 396	182 505	516	192 417	95 995
Acquisitions de logiciels	(2 707)	2 707	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(385 939)	385 939	-	-	-
Produit de la vente d'immobilisations destinées à la vente	415 000	(415 000)	-	-	-
Dette à long terme	(257 576)	257 576	-	-	-
	(27 098)	495 766	43 011	511 679	319 262
Utilisation d'affectation d'origine interne	(61 119)	61 119	-	-	-
SOLDE À LA FIN	(88 217)	556 885	43 011	511 679	319 262

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2012

				2012 \$	2011 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	42 182	-	11	42 193	67 563
Placements encaissables, à taux croissant variant de 0,40 % à 0,75 %	160 000	-	43 000	203 000	495 000
Comptes à recevoir "Expodent"	15 574	-	-	15 574	-
Amendes à recevoir en discipline	23 151	-	-	23 151	33 570
Ristournes à recevoir	-	-	-	-	5 728
Taxes de vente à recevoir	25 243	-	-	25 243	25 381
Charges payées d'avance	-	-	-	-	2 948
Bâtiment destiné à la vente (note 3)	-	-	-	-	111 334
	266 150	-	43 011	309 161	741 524
Immobilisations corporelles (note 4)	-	850 658	-	850 658	511 502
Logiciels (note 5)	-	32 291	-	32 291	42 843
	266 150	882 949	43 011	1 192 110	1 295 869
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 6)	244 863	-	-	244 863	283 717
Cotisations perçues d'avance	109 504	-	-	109 504	109 250
Versements sur dette à long terme	-	17 237	-	17 237	264 950
	354 367	17 237	-	371 604	657 917
Dette à long terme (note 7)	-	308 827	-	308 827	318 690
	354 367	326 064	-	680 431	976 607
ACTIFS NETS					
Non affectés	(88 217)	-	43 011	(45 206)	237 223
Actifs immobilisés	-	556 885	-	556 885	82 039
	(88 217)	556 885	43 011	511 679	319 262
	266 150	882 949	43 011	1 192 110	1 295 869

Approuvé,

[Signature] administrateur
[Signature] administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012 \$	2011 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	192 417	95 995
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	34 563	10 362
Amortissement des actifs incorporels	13 259	16 379
Gain sur dispositions d'immobilisations corporelles	(291 446)	-
Fonds de roulement autogénéré (utilisé par l'exploitation)	(51 207)	122 736
Variation des éléments hors caisse		
Amendes et ristournes à recevoir	16 147	(21 023)
Comptes à recevoir "Expodent"	(15 574)	-
Taxes de vente à recevoir	138	(4 874)
Charges payées d'avance	2 948	2 393
Fournisseurs et autres créditeurs	(38 854)	166 710
Cotisations perçues d'avance	254	12 850
	(34 941)	156 056
	(86 148)	278 792
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(385 939)	(494 261)
Acquisitions des logiciels	(2 707)	(14 040)
Produit de la vente d'immobilisations destinées à la vente	415 000	-
	26 354	(508 301)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	-	456 070
Remboursement de la dette à long terme	(257 576)	(5 346)
	(257 576)	450 724
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(317 370)	221 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	562 563	341 348
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	245 193	562 563

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux logiciels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Logiciels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique
- Congrès "Expodent"

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 « Instruments financiers — informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers — présentation », de sorte que ceux-ci s'appliquent aux états financiers aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ». L'Ordre a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

	2012 \$	2011 \$
3. BÂTIMENT DESTINÉ À LA VENTE		
Coût	-	293 910
Amortissement cumulé	-	182 576
Valeur nette	-	111 334

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

			2012 \$	2011 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	721 469	22 594	698 875	408 232
Mobilier de bureau	61 365	13 661	47 704	14 473
Matériel informatique	27 039	5 060	21 979	6 697
	<u>891 973</u>	<u>41 315</u>	<u>850 658</u>	<u>511 502</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 385 939 \$ financées à même le fonds de roulement.

	2012 \$	2011 \$
5. LOGICIELS		
Coût	124 599	121 892
Amortissement cumulé	<u>92 308</u>	<u>79 049</u>
Valeur nette	<u>32 291</u>	<u>42 843</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des logiciels pour une valeur de 2 707 \$ dont la totalité a été financée à même le fonds de roulement.

	2012 \$	2011 \$
6. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	223 670	261 244
Salaires et charges sociales	3 930	3 935
Vacances à payer	<u>17 263</u>	<u>18 538</u>
	<u>244 863</u>	<u>283 717</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012 \$	2011 \$
Versements à court terme		
7. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière autorisée de 250 000 \$, 6,7 %, remboursée en totalité lors de la vente du bâtiment destiné à la vente	-	248 640
Hypothèque immobilière autorisée de 450 000 \$, 3,50 %, garantie par le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 780 975 \$, remboursable par versements en capital de 1 436 \$, renouvelable en mars 2013, échéant en juin 2031 (voir note a)	17 237	335 000
	<u>17 237</u>	583 640
Versements échéant à court terme	<u>17 237</u>	264 950
	<u>308 827</u>	<u>318 690</u>

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que les prêts renouvelables au cours du prochain exercice soient classés dans le passif à court terme. La direction est d'avis que le prêteur ne se prévaut pas de la clause de remboursement du prêt au cours de la période considérée. Dans l'hypothèse où le remboursement du prêt ne sera pas exigé, les paiements périodiques de capital à effectuer pour l'ensemble de la dette à long terme au cours des cinq prochaines années se répartissent comme suit :

	\$
2013	17 237
2014	17 237
2015	17 237
2016	17 237
2017	17 237
	<u>86 185</u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de dettes sur valeur corporelle nette inférieur à 3:1 et un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1.5:1. Au 31 mars 2012, les clauses sont respectées.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

8. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

	2012 \$	2011 \$
9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Trésorerie		
Intérêts versés	15 788	9 629
	\$	\$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Fonds non affectés		
Encaisse	42 193	67 563
Placements encaissables	203 000	495 000
	<u>245 193</u>	<u>562 563</u>

10. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu des avis de cotisation de Revenu Québec relativement à la contribution au Fonds des services de santé (FSS), selon une nouvelle classification à titre d'employeur public pour les années 2008 à 2011. Un avis d'opposition a été déposé. Au 31 mars 2012, l'Ordre a comptabilisé la cotisation reçue pour une dépense de 36 510 \$. Il est actuellement impossible de connaître le dénouement final du litige et du règlement éventuel. En cas de gain de cause, le remboursement sera comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où le règlement aura lieu.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes. La société utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour faire une estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont les valeurs comptables sont incluses dans le bilan comme suit :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Encaisse et placements encaissables - La valeur comptable établie au coût incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments. L'ordre gère ses placements encaissables en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêts moyen pondéré sur les placements encaissables à la fin de l'exercice est à taux croissant et est encaissable en tout temps.
- Prêts et créances
Amendes à recevoir en discipline, comptes à recevoir "Expodent", les ristournes à recevoir - Journal Présence, taxes de vente à recevoir - La valeur comptable établie au coût incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.
- Autres passifs
Fournisseurs, autres créditeurs et cotisations perçues d'avance - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments. Dette à long terme - La valeur comptable de la dette à long terme est établie au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif pour la dette à long terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent"	7
Fonds d'actifs immobilisés	8

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2012	Réel 2011
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	821 900	802 400
Dépliants	1 051	881
Dossiers - patients	7 250	7 625
Formation continue (articles éducatifs)	13 025	7 665
Inscription et admission	31 550	14 925
Revenus d'intérêts	4 889	6 655
Revenus de publicité - Journal Présence	-	43
Tableau des membres	1 025	975
Permis directorat de laboratoire	300	450
	880 990	841 619
Charges		
Salaires et charges sociales	312 241	303 182
Location de salles	10 418	22 519
Déplacements, général - administration	9 780	9 297
Entretien, réparations et énergie	29 552	35 638
Télécommunications	11 602	12 194
Assurances générales	21 049	20 945
Taxes et permis	10 792	8 844
Abonnements, souscriptions et cotisations	9 214	8 063
Papeterie et fournitures	20 972	10 282
Timbres et messagerie	19 821	21 829
Rapport annuel	6 545	5 729
Dépenses générales	3 836	3 892
Dossiers - patients	5 790	5 806
Frais de vérification	2 500	12 145
Frais informatiques	4 783	8 523
Honoraires juridiques - Règlements	105	-
Orientations stratégiques	6 851	20 382
Frais de cartes de crédit	15 929	15 097
	501 780	524 367
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	379 210	317 252

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012****PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE**

	2012	Réal 2011
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>10 497</u>	<u>61 172</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	4 934	429
Honoraires	2 260	1 305
Honoraires juridiques (Montréal)	10 345	14 813
Déboursés légaux (Montréal)	616	2 095
Honoraires juridiques (Québec)	20 497	5 115
Déboursés légaux (Québec)	9 983	878
Investigation professionnelle	<u>1 200</u>	<u>12 625</u>
	<u>49 835</u>	<u>37 260</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(39 338)</u></u>	<u><u>23 912</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012****PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

		Réel
	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	-	39 234
Charges		
Salaires	32 450	30 466
Frais de séjour et de déplacements	2 756	3 700
Honoraires de présence	2 800	5 520
Honoraires juridiques	47 803	57 321
Frais de huissiers	1 770	1 799
Sténographe	8 820	25 616
Frais d'enquêtes	9 349	3 165
Déboursés légaux	22 861	15 847
Tribunal des professions	50 650	12 059
Mauvaises créances	2 869	-
	<u>182 128</u>	<u>155 493</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(182 128)</u>	<u>(116 259)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012****CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE****CHARGES**

Honoraires
Salaires
Déplacements
Frais de séjour

		Réel
	2012	2011
	\$	\$
	9 505	13 002
	23 796	22 342
	7 114	9 778
	1 950	1 928
	<u>42 365</u>	<u>47 050</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2012	Réel 2011
	\$	\$
CHARGES		
Comité de l'administration générale et de l'assemblée du conseil d'administration		
Honoraires de présence - conseil d'administration	6 150	6 310
Dépenses - conseil d'administration	14 881	24 273
Honoraires de présence - comité exécutif	2 660	2 030
Dépenses - comité exécutif	1 918	2 176
Assemblées - générale	3 835	4 888
Allocation de dépenses - président	7 282	6 669
Honoraires juridiques liés	20 631	12 490
Déboursés légaux	1 420	298
	<u>58 777</u>	<u>59 134</u>
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial		
Frais de séjour et de déplacements	990	2 798
Honoraires de présence	1 070	2 560
Articles éducatifs	4 380	6 600
	<u>6 440</u>	<u>11 958</u>
Comité du bureau du syndic		
Honoraires		
Syndic	64 175	64 175
Syndics-adjoints et correspondants	2 015	3 000
Experts	1 962	7 069
Honoraires juridiques	1 260	5 222
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	2 133	2 063
Syndics-adjoints et correspondants	647	518
	<u>72 192</u>	<u>82 047</u>
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	430	400
Frais de séjour et de déplacements	312	191
	<u>742</u>	<u>591</u>
Comité d'équivalence		
Revenus d'équivalence	-	(12 248)
Honoraires	-	1 940
	<u>-</u>	<u>(10 308)</u>
	<u>138 151</u>	<u>143 422</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012****PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE**

	<u>2012</u>	<u>Réel</u>
	\$	\$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	<u>470 600</u>	<u>470 340</u>
Charges		
Production et diffusion de publicités dans les journaux	5 000	5 410
Production et diffusion d'une capsule radio	352 136	384 146
Production et diffusion d'une capsule télé	90 000	87 454
Production et diffusion d'une publicité web	773	3 241
Honoraires de présence et frais de séjour	102	1 265
Frais de carte de crédit	<u>7 102</u>	<u>5 988</u>
	<u>455 113</u>	<u>487 504</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>15 487</u></u>	<u><u>(17 164)</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT"

	2012	Réel 2011
	\$	\$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscription	<u>51 400</u>	<u>327 105</u>
Charges		
Coût des conférences	-	15 534
Coût des activités sociales	6 300	4 500
Diners, pauses et cocktail	-	26 782
Honoraires	23 140	48 740
Articles promotionnels et affichage	-	2 944
Informatique, audio-visuel et kiosques	-	19 560
Hôtel	5 000	87 885
Divers	279	15 773
Frais de cartes de crédit	-	4 294
	<u>34 719</u>	<u>226 012</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>16 681</u></u>	<u><u>101 093</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	2012 \$	Réel 2011 \$
PRODUITS		
Gains sur disposition d'immobilisations destinées à la vente	<u>303 666</u>	<u>-</u>
Charges		
Intérêts sur dette à long terme	15 788	9 629
Amortissement des immobilisations corporelles	34 563	10 362
Amortissement des logiciels	13 259	16 379
Frais liés au déménagement	22 172	4 385
Commissions sur vente	23 159	-
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>12 220</u>	<u>-</u>
	<u>121 161</u>	<u>40 755</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>182 505</u></u>	<u><u>(40 755)</u></u>





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922